



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Landes



Mont de Marsan, le 06 juin 2018

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'éducation nationale des Landes

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré en
situation de participation obligatoire à la 2^{ème} phase de mouvement
Rentrée scolaire 2018

S/C des Inspecteurs de circonscription

Service des Personnels Enseignants

Objet : mouvement départemental des enseignants du premier degré. Deuxième phase.

Chef de Service :

Marie-Laure BATAILLE

Vous n'avez pu être affecté(e) à l'issue du mouvement principal et vous devez participer à la seconde phase.

Affaire suivie par :

Laure VERDEL

Maude ASSAILLY

Marie-Dominique SPONEM

Téléphone
05 58 05 66 76

Fax
05 58 75 30 27

Mél :
ce.ia40-spe
@ac-bordeaux.fr

Le barème et les conditions d'accès aux différents postes restent les mêmes que pour la première phase (cf circulaire du 19 mars 2018).

Les nominations effectuées lors de cette deuxième phase seront prononcées :

- **à titre définitif** sur les postes publiés vacants au mouvement principal et restés vacants à l'issue du mouvement principal,
- **à titre provisoire** dans les autres cas.

Les enseignants formulant des vœux sur des postes à profils vacants doivent avoir fait au préalable, acte de candidature.

Les commissions d'entretien auront lieu du **mercredi 13 au vendredi 15 juin 2018.**
Les convocations seront transmises sur la messagerie professionnelle.

Procédure de participation :

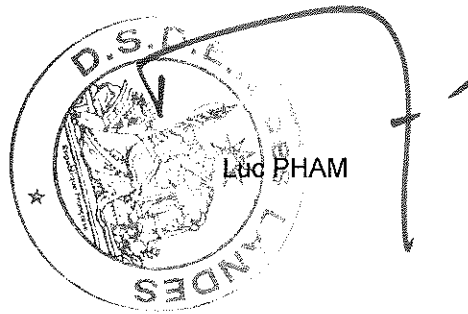
- 1) Saisie des vœux sur le serveur I-prof (<http://www.ac-bordeaux.fr/dsden40>)
(25 vœux maximum) – selon la procédure utilisée pour la 1^{ère} phase.
- 2) Dates d'ouverture du serveur pour la saisie des vœux :

du JEUDI 21 JUIN 2018 (matin) au LUNDI 25 JUIN 2018 (midi) inclus

Si vous restez sans affectation à l'issue de cette 2^{ème} phase, vous n'aurez pas à émettre de nouveaux vœux pour la phase suivante.

Vous devez dès cette 2^{ème} phase, compléter et retourner la fiche « souhaits d'affectation 3^{ème} phase » jointe en annexe et la retourner pour le **mardi 26 juin 2018** à la Direction académique des Landes – SPE, de préférence par mail à ce.ia40-spe@ac-bordeaux.fr.

Les demandes de réaffectations à l'issue de la 3^{ème} phase seront examinées en septembre lors de la CAPD de rentrée.



FICHE « SOUHAITS D’AFFECTATION » - 3^{ème} phase

(à compléter et à retourner pour le **mardi 26 juin 2018** – délai de rigueur –
à la Direction académique des Landes
par mail : **ce.ia40-spe@ac-bordeaux.fr**)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail **professionnelle** :
(.....@ac-bordeaux.fr)

Si je n'ai pas obtenu de poste à la 2^{ème} phase du mouvement, je préfère privilégier, si possible :

N°	CIRCONSCRIPTIONS	SECTEURS (se référer aux secteurs géographiques indiqués sur la liste des postes 1 ^{ere} phase)
1	
2	
3	
4	

J'accepte une affectation en ASH OUI NON

Remarques complémentaires :

.....
.....
.....

Fait le :,
Signature :